

COMMUNE NOUVELLE DE LOIR-EN-VALLÉE

Sarthe (72) – 2 044 habitants

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Conseil municipal – Vendredi 10 avril 2026 – 20h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

Membres en exercice	Présents	Date de convocation
23	22	3 avril 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 3 avril 2026, se sont réunis à la Mairie de Ruillé-sur-Loir, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick SETTIER, Maire.

Monsieur Patrick SETTIER déclare la séance ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers municipaux

Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)
AUBRY Xavier	x	■	MASSON Clément	x	■
BELLAIR Olivier	x	■	MAYEUR Pascale	x	■
BORDIER Diego	x	■	MICHAUX Élodie	x	■
BUNEL Sonia	x	■	MOUROT Isabelle	x	■
CADRAN Sylvie	x	■	PATAUX Étienne	x	■
CHASSANY Philippe	■	x *	PÉAN Nicole	x	■
COCHARD Alain	x	■	PORCHERON Dominique	x	■
CRINIÈRE Thierry	x	■	SALMON Éric	x	■
DERRE Gwendoline	x	■	SETTIER Patrick	x	■
ESCARRA Bruno	x	■	SEVAULT Christophe	x	■
JARDIN Marine	x	■	VALLON Sandra	x	■
MARIE Élise	x	■			

* M. Philippe CHASSANY, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Élise MARIE. Il a néanmoins suivi la séance par voie dématérialisée à titre informatif.

Nombre de présents : 22

Nombre d'absents excusés : 1 (M. Philippe CHASSANY, pouvoir donné à Mme Élise MARIE)

Votants : 23

Quorum (majorité des membres en exercice : 12) : ✓ atteint

Désignation du secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGCT)

Sur proposition du président de séance, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance : Monsieur Xavier AUBRY est désigné secrétaire de séance.

Vote : Pour 23 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

INFORMATION DU MAIRE – DÉCISION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision D02-2026 – Étude de faisabilité technique et financière – réhabilitation de la friche bâtementaire à La Chapelle-Gaugain

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé, dans le cadre de sa délégation (D 2026-033), un contrat d'étude de faisabilité technique et financière avec la société SOLHIA, portant sur la réhabilitation de la friche bâtementaire de La Chapelle-Gaugain en vue de sa transformation en logements (dix à douze logements environ).

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le compte rendu de la séance d'installation du 20 mars 2026, communiqué préalablement à l'ensemble des conseillers, est soumis à approbation. M. Christophe SEVAULT indique ne pas avoir reçu le document ; la cause de cette anomalie a été identifiée. Aucune observation n'est formulée sur le fond.

Vote : Pour 23 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026-036 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS COMMUNAUX DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2113-9 du CGCT permet au conseil municipal de créer, pour chaque commune déléguée, un conseil de commune déléguée à rôle consultatif, permettant de débattre des sujets locaux en amont du conseil municipal. Chaque conseil se réunira en moyenne une fois par trimestre.

Monsieur le Maire propose de créer un conseil de commune déléguée pour chacune des quatre communes déléguées, dans la composition suivante :

Commune déléguée de Ruillé-sur-Loir – 8 membres

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	AUBRY Xavier	Maire délégué
2	BUNEL Sonia	Membre
3	VALLON Sandia	Membre
4	MOUROT Isabelle	Membre
5	PÉAN Nicole	Membre
6	PATAUX Étienne	Membre
7	MASSON Clément	Membre
8	SETTIER Patrick	Membre

Commune déléguée de Poncé-sur-le-Loir – 8 membres

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	CRINIÈRE Thierry	Maire délégué
2	PORCHERON Dominique	Membre
3	MICHAUX Élodie	Membre
4	COCHARD Alain	Membre
5	PATAUX Étienne	Membre

6	JARDIN Marine	Membre
7	MASSON Clément	Membre
8	AUBRY Xavier	Membre

Commune déléguée de La Chapelle-Gaugain – 9 membres

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	BORDIER Diego	Maire délégué
2	SALMON Éric	Membre
3	DERRÉ Gwendoline	Membre
4	CADRAN Sylvie	Membre
5	MAYEUR Pascale	Membre
6	BELLAIR Olivier	Membre
7	MASSON Clément	Membre
8	SEVAULT Christophe	Membre
9	PÉAN Nicole	Membre

Commune déléguée de Lavenay – 9 membres

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	BELLAIR Olivier	Maire délégué
2	MARIE Élise	Membre
3	CHASSANY Philippe	Membre
4	SEVAULT Christophe	Membre
5	CADRAN Sylvie	Membre
6	DERRÉ Gwendoline	Membre
7	MASSON Clément	Membre
8	ESCARRA Bruno	Membre
9	SALMON Éric	Membre

Résultat du vote – Délibération D 2026-036 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-036 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-037 – DÉLÉGATION DE GESTION DE CERTAINS SERVICES AUX CONSEILS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de définir les domaines de compétences délégués à chaque conseil de commune déléguée, en reprenant les délégations accordées lors du mandat précédent :

- Organisation des bureaux de vote ;
- Commémorations ;
- Gestion locative des salles communales ;
- Gestion des cimetières ;
- Avis sur l'application du droit des sols ;

- Délégation de signature aux maires délégués ;
- Fêtes et animations communales ;
- Jumelage.

Résultat du vote – Délibération D 2026-037 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-037 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-038 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire expose que la commune déléguée de Ruillé-sur-Loir, la plus importante en population, justifie la création d'un poste d'adjoint au maire délégué (art. L.2113-9 CGCT). La règle des 30 % prévue par l'article L.2122-2 s'applique. Ce poste, rattaché à Ruillé-sur-Loir, est doté d'un rôle transversal à l'ensemble des quatre communes déléguées.

Résultat du vote – Délibération D 2026-038 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-038 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-039 – ÉLECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection de l'adjoint au maire délégué au scrutin secret (art. L.2122-7 CGCT).

Désignation des assesseurs

Le Maire désigne les deux plus jeunes conseillers présents en qualité d'assesseurs :

Assesseur 1 : Gwendoline DERRÉ

Assesseur 2 : Marine JARDIN

Appel à candidatures

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidatures.

Candidature enregistrée : Monsieur Clément MASSON.

M. le Maire indique que M. Philippe CHASSANY, absent excusé, ne peut voter pour ce scrutin. Son pouvoir est exercé par Mme Élise MARIE pour le vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin

Premier tour de scrutin – Élection de l'adjoint au maire délégué

Premier tour de scrutin	
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
Clément MASSON	21 voix

Monsieur Clément MASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **adjoint au maire délégué de la commune déléguée de Ruillé-sur-Loir** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N° 2026-040 – VOTE DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire propose de fixer le taux d'indemnité de M. Clément MASSON à 15,7 % de l'indice brut 1027, légèrement en deçà du taux applicable à un adjoint de commune nouvelle de même strate, compte tenu de la spécificité de la fonction. Les délégations de fonctions seront fixées par arrêté du maire (art. L.2123-20, L.2123-23, L.2123-24, L.2113-8, L.2113-13 et L.2113-19 du CGCT).

Fonction	Base légale	Taux retenu
Adjoint au maire délégué – Clément MASSON	Art. L.2113-13 CGCT	15,70 %

Résultat du vote – Délibération D 2026-040 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-040 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-041 – FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre du Conseil Municipal bénéficie d'un droit individuel à la formation de 18 jours sur la durée du mandat (art. L.2123-12 à L.2123-14 du CGCT). Conformément à l'article L.2123-14, un montant compris entre 2 % et 20 % du total annuel des indemnités de fonctions doit être inscrit au budget.

Programme prévisionnel 2026 :

- 14 avril 2026 – Conseil communautaire (Élise MARIE, Dominique PORCHERON) ;
- 19 mai 2026 – Bien réussir son mandat (Marine JARDIN) ;
- 12 juin 2026 – Initiation aux finances publiques (Sonia BUNEL, Pascale MAYEUR, Gwendoline DERRÉ, SYLVIE CADRAN, Dominique PORCHERON).

Après échanges sur le montant à inscrire, il est proposé et acté une enveloppe de 5 000 € (cinq mille euros) afin de couvrir l'ensemble des besoins prévisionnels pour l'exercice.

Résultat du vote – Délibération D 2026-041 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-041 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-042 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1411-5 du Code de la commande publique, il est obligatoire de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) pour la durée du mandat, composée du Maire (président) et de 3 membres titulaires et 3 suppléants. L'intervention de la CAO est requise pour les marchés de fournitures ou services supérieurs à 221 000 € HT et les marchés de travaux supérieurs à 5 538 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Les membres de la CAO sont :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
BUNEL Sonia	Titulaire
SALMON Éric	Titulaire
JARDIN Marine	Titulaire
VALLON Sandra	Suppléante
MICHAUX Élodie	Suppléante
CRINIÈRE Thierry	Suppléant

Résultat du vote – Délibération D 2026-042 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-042 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-043 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS DU TUSSON

Monsieur le Maire expose que le SIVOS du Tusson gère les structures scolaires et périscolaires communes aux communes membres (La Chapelle-Gaugain et Lavenay). La commune dispose de 3 délégués titulaires.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Les délégués du SIVOS sont :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
BORDIER Diego	Délégué titulaire – La Chapelle-Gaugain
BELLAIR Olivier	Délégué titulaire – Lavenay
MASSON Clément	Délégué titulaire – parent d'élève

Résultat du vote – Délibération D 2026-043 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-043 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-044 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP DE BESSÉ-SUR-BRAYE

Monsieur le Maire expose que le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Bessé-sur-Braye gère l'alimentation en eau potable du territoire. La commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Les délégués du SIAEP sont :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
DERRÉ Gwendoline	Déléguée titulaire
BORDIER Diego	Délégué titulaire

MAYEUR Pascale	Suppléante
JARDIN Marine	Suppléante

Résultat du vote – Délibération D 2026-044 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-044 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-045 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'EHPAD DE FONTENAY – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire expose que l'EHPAD de Fontenay accueille des personnes âgées du territoire. Le Maire est membre de droit du conseil d'administration. Il convient de désigner deux délégués supplémentaires.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Les délégués de l'EHPAD de Fontenay sont :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
MARIE Élise	Déléguée
AUBRY Xavier	Délégué

Résultat du vote – Délibération D 2026-045 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-045 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-046 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ATESART

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour siéger au conseil d'administration.

Elle a droit à une représentation via l'Assemblée spéciale des collectivités (art. L.1524-5 CGCT).

Le représentant est :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
SETTIER Patrick	Représentant à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART

Résultat du vote – Délibération D 2026-046 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-046 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-047 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CNAS

Monsieur le Maire indique que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) améliore les conditions d'existence des agents de la fonction publique territoriale.

La désignation porte sur deux collèges : le Collège des Élus et le Collège des Agents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
MICHAUX Élodie	Députée – Collège des Élus
VISBECQ Delphine	Députée – Collège des Agents (responsable RH)

Résultat du vote – Délibération D 2026-047 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-047 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-048 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur le Maire expose que l'Agence France Locale – Société Territoriale est un organisme de financement dédié aux collectivités (art. L.1611-3-2 et D.1611-41 CGCT).

Un représentant titulaire est désigné pour siéger à l'assemblée générale :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
BUNEL Sonia	Représentante titulaire – Adjointe aux finances

Résultat du vote – Délibération D 2026-048 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-048 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-049 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose que la professionnalisation des armées a conduit en 2002 à instaurer, au sein de chaque conseil municipal, une fonction de conseiller chargé des questions de défense, interlocuteur du Délégué Militaire Départemental.

Les correspondants défense sont :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
DERRÉ Gwendoline	Conseillère chargée des questions de défense
MASSON Clément	Suppléant

Résultat du vote – Délibération D 2026-049 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-049 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-050 – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS TEMPÊTE

Monsieur le Maire indique que les référents Tempête sont les interlocuteurs identifiés d'Enedis en cas de crise climatique. Ils assurent la remontée d'informations, le suivi des remises en service et la communication vers les habitants.

La désignation porte sur un élu et un agent des services techniques.

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
COCHARD Alain	Référent Tempête – élu
BOURGOIN François	Référent Tempête – agent des services techniques

Résultat du vote – Délibération D 2026-050 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-050 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-051 – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT PROTECTION DES DONNÉES

En application du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), la commune désigne un délégué à la protection des données chargé de veiller à la conformité des traitements de données à caractère personnel.

Cette désignation est notifiée à la CNIL.

Le référent est :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
CHASSANY Philippe	Délégué à la protection des données (DPD)

Résultat du vote – Délibération D 2026-051 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-051 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-052 – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT POLLENIZ 72

Monsieur le Maire expose que la commune de Loir-en-Vallée est partenaire de l'association Polleniz 72 pour la lutte contre les frelons asiatiques et les ragondins.

Loir-en-Vallée finance à 50 % la destruction des nids de frelons asiatiques, dispositif unique dans le secteur.

Le référent est :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
PATAUX Etienne	Référent Polleniz 72

Résultat du vote – Délibération D 2026-052 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-052 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-053 – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT FORÊT

Le Pays Vallée du Loir porte une Charte Forestière de Territoire adoptée le 11 mars 2025 par le comité syndical. Chaque commune est invitée à désigner un élu référent forêt, interlocuteur du Pays pour la prévention incendie, le regroupement des propriétaires et l'accompagnement aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Cette désignation n'emporte pas de responsabilité particulière.

Le référent est :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
SALMON Éric	Référent forêt – 1er adjoint au maire

Résultat du vote – Délibération D 2026-053 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-053 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-054 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOIRS »

Monsieur le Maire informe que les statuts de l'association Les P'tits Loirs, dont le siège social est basé à Loir-en-Vallée, nécessitent la désignation d'un représentant municipal.

La représentante est :

Nom – Prénom	Qualité / Rôle
MICHAUX Élodie	Représentante de la commune

Résultat du vote – Délibération D 2026-054 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-054 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-055 – SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.412-2 du Code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il expose la nécessité d'adapter le tableau des emplois aux besoins de fonctionnement, après avis du Comité Social Territorial du 31 mars 2026.

Il présente les modifications suivantes, prenant effet au 15 mai 2026 :

SUPPRESSIONS

Grade / emploi	Volume horaire	Missions
Adjoint technique – cat. C	16h17 / semaine annualisée	Scolaire / périscolaire
Adjoint adm. – cat. C	16h / semaine	Service administratif

CRÉATIONS

Grade / emploi	Volume horaire	Missions
Adjoint technique / Adj. tech. principal 2e cl. – cat. C	22h25 /semaine annualisée	Surveillance garderie, soutien maîtresse, service cantine, ménage locaux communaux
Adjoint adm. / Adj. adm. principal 2e cl. – cat. C	24h / semaine	Accueil, secrétariat, état civil, comptabilité, gestion des baux, Ma Cantine...
Adjoint technique – cat. C	3h / semaine	Ménage salle des fêtes Lavenay (2h) + ménage classes La Chapelle-Gaugain (1h)

Ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel en CDD (art. L.332-23-1 CGFP) en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire. La présente délibération prend effet à compter du 15 mai 2026.

Résultat du vote – Délibération D 2026-055 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-055 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-056 – MANDAT AU CDG 72 POUR LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE – ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune dispose d'un contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de la SMACL (risques maladie, accidents du travail, invalidité et décès) pour un coût annuel de 23 000 €. Le Centre de Gestion de la Sarthe propose une procédure de mise en concurrence groupée. La commune peut rejoindre ce groupement si les conditions obtenues sont plus favorables.

Il est proposé d'autoriser le Centre de Gestion à lancer cette procédure.

Résultat du vote – Délibération D 2026-056 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-056 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-057 – ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Le Centre de Gestion de la Sarthe propose un service gratuit d'assistance de psychologue du travail (accompagnement individuel des agents, accompagnement collectif des équipes, conseil à l'autorité territoriale sur la prévention des risques psychosociaux).

L'adhésion nécessite une délibération du conseil municipal.

Résultat du vote – Délibération D 2026-057 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-057 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-058 – OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (SERVICE TECHNIQUE)

La charge de travail des services techniques est élevée en période estivale.

Il est proposé d'ouvrir un emploi saisonnier à temps complet pour 3 mois (juin, juillet et août 2026).

Résultat du vote – Délibération D 2026-058 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-058 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-059 – ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VOIE VERTE – MAISON NATALE DE RONSARD

Monsieur Éric SALMON expose le projet de liaison douce piétons/cyclistes entre la voie verte sarthoise et la maison natale de Pierre de Ronsard, porté par le Département de Loir-et-Cher conformément à la convention D 2026-025 approuvée le 27 février 2026.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition de deux parcelles privées situées au niveau du passage de la Brayre, au moulin de la Flotte (hameau de Pont de Brayre), afin d'intervenir sur foncier public.

Les acquisitions concernent :

- M. NEVERS : parcelles ZH90p et ZH82p, environ 143 m², à 1€ du m² hors frais notariés ;
- M. HUARD et consorts : future parcelle RH 97, environ 354 m², à 1€ du m² hors frais notariés, après bornage par géomètre.

Un accord de principe est demandé afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants avant la tenue du prochain conseil municipal.

Résultat du vote – Délibération D 2026-059 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-059 adoptée à l'unanimité – 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

INFORMATION – STATION D'ÉPURATION DE PONCÉ-SUR-LE-LOIR – AVANCEMENT

Monsieur Éric SALMON informe le conseil de l'avancement des travaux. Des analyses du bassin tampon ont révélé une corrosion des armatures et une porosité des voiles, induisant un risque de flottaison.

Deux phases de travaux sont engagées :

- Surcharge de béton sur le fond la semaine du 13 avril 2026;
- Étanchéification des voiles (9 550 € TTC, études préalables 9 080 €) les 27 et 28 avril 2026.

Réunion de chantier prévue le 13 avril 2026 à 16h00 sur site.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

DÉLIBÉRATION N° 2026-060 – CONSULTATION PRESTATION RESTAURANT SCOLAIRE DE RUILLE

Monsieur le Maire informe que le contrat qui lie la commune déléguée de Ruillé-sur-Loir à la société API prend fin avec l'année scolaire en cours. Il convient de lancer une consultation en procédure adaptée pour une prestation en gestion complète (confection, fourniture et livraison des repas) pour le restaurant scolaire de Ruillé, dès la rentrée de septembre 2026.

Monsieur le Maire précise que la réflexion sur l'organisation de la restauration scolaire pour l'ensemble du territoire (Poncé, La Chapelle-Gaugain et Ruillé) est menée parallèlement, en lien avec le départ à la retraite de la cantinière actuelle.

Le cahier des charges intégrera les exigences de la loi EGalim. Il est indiqué qu'une conclusion sur l'organisation globale est attendue pour fin mai 2026.

Résultat du vote – Délibération D 2026-060 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-060 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

INFORMATIONS DIVERSES

Terrasse du restaurant Les Saveurs du Caucase de Poncé-sur-le-Loir

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de création d'une terrasse derrière le restaurant Les Saveurs du Caucase. Maîtrise d'œuvre : M. Hugo VALLIENNE, architecte.

Monsieur le Maire est chargé de lancer la consultation des entreprises en vue d'une livraison courant de l'été 2026.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

Projet éolien – Société VDM – Bois de la Chênière

Une société (VDM) a présenté un projet d'implantation d'une dizaine d'éoliennes dans le secteur du bois de la Chênière. Le conseil décide de recevoir les porteurs de projet à titre informatif, tout en maintenant une position réservée à l'égard de ce type d'installations sur le territoire, au regard du caractère dispersé de l'habitat et des valeurs patrimoniales et paysagères de la commune nouvelle.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

Projet de photovoltaïque flottant – Plan d'eau de la Coudray

Une société a proposé l'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur environ 5 ha du plan d'eau de la Coudray (rémunération annuelle estimée à 46 000 €). Après échanges, le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet, au regard des usages actuels du plan d'eau (base de loisirs, pêche, kayak, feu d'artifice).

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CALENDRIER – PROCHAINES RÉUNIONS

Monsieur le Maire présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions.

Les vice-présidents sont invités à fixer les dates de leurs premières commissions et à les communiquer à la Secrétaire Générale et/ou aux agents concernés pour envoi des convocations.

Bureau Maires-Adjoints	CM
mercredi 13 mai	vendredi 22 mai
mercredi 10 juin	vendredi 19 juin
mercredi 8 juillet	vendredi 17 juillet
mercredi 2 septembre	vendredi 11 septembre
mercredi 7 octobre	vendredi 16 octobre
mardi 10 novembre	vendredi 20 novembre
mercredi 9 décembre	vendredi 18 décembre

Prochain conseil municipal : vendredi 22 mai 2026 à 20h00.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick SETTIER, Maire, déclare la séance levée.

Heure de clôture : 22H45

Le Maire
Patrick SETTIER

Le secrétaire de séance
Xavier AUBRY



(Handwritten signature in blue ink)